



Création d'un nouveau cabinet : Cotty Vivant Marchisio & Lauzeral

Un nouveau cabinet vient de naître à Paris. Le cabinet Cotty Vivant Marchisio & Lauzeral (CVML) comptera, dans un premier temps, 4 associés et 8 collaborateurs et sera organisé autour de pôles phares : droit boursier et financier, fusions-acquisitions, droit des sociétés, contentieux commercial, arbitrage et droit social. 12 avocats aujourd'hui mais une trentaine demain : voilà l'objectif des fondateurs du cabinet, qui espèrent que la croissance sera au rendez-vous. « *Avec 30-35 avocats, Nous serons en mesure de traiter l'ensemble des besoins juridiques de nos clients tout en restant à taille humaine* » explique Thierry Cotty. Et l'humanité de leur cabinet, ils y tiennent. Fabrice Marchisio insiste d'ailleurs sur la volonté de faire de la convivialité une des valeurs fondamentales du cabinet.

Les axes de développement de cette nouvelle structure sont clairs. D'une part, les associés espè-

rent créer de nouvelles équipes dans des domaines d'activités complémentaires aux leurs, et d'autre part, et ils mettent l'accent dessus, ils souhaitent s'ouvrir à l'international. Et pour cela ils comptent recruter des collaborateurs au profil cosmopolite, mais aussi mettre en place une politique de *best friends* et de partenariat soutenue.

Si les 4 associés ont tous fait leurs premières armes dans des grands cabinets d'affaires trois d'entre eux ont également déjà fait l'expérience d'une création de cabinet. **Thierry Cotty** avait créé le cabinet Cotty & Associés, en 1997 (il était d'ailleurs revenu en 2003 dans sa propre structure après une association avec Henri Brandford-Griffith et Nicolas Baverez). **Philippe Lauzeral** avait lui aussi participé à la création de Cotty & Associés. Quant à **Fabrice Marchisio** il avait fondé son cabinet en février 2003. En revanche, **Antoine Vivant**, lui, quitte Eversheds, dont il dirigeait le département droit social.